

# Aide financière pour les jeunes apprentis

Publié le 06/03/2017



**IMPORTANT** : les apprenti.e.s qui ont droit à l'aide pourront en faire la demande à partir du mois d'avril 2017.

## À qui s'adresse cette aide?

Cette aide s'adresse à **tous les apprenti.e.s de moins de 21 ans** à la date du début d'exécution du contrat. Pour pouvoir en bénéficier **la date de début d'exécution de contrat doit se situer** entre le 1<sup>er</sup> juin 2016 et le 31 mai 2017.

## Quel est le montant de l'aide ?

D'un montant de 335 €, cette aide est versée une seule fois à l'apprenti.e. par virement bancaire. Elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales.

**À noter** : Il n'est pas tenu compte de cette aide pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement de l'apprenti.e pour le bénéfice de prestations sociales.

### À NOTER !

Si l'apprenti.e signe plusieurs contrats d'apprentissage entre le 1<sup>er</sup> juin 2016 et le 31 mai 2017, l'aide ne ne lui est versée qu'une seule fois et pour un seul contrat.

## Comment pouvez-vous en bénéficier ?

Vous allez recevoir un **courrier officiel de l'administration** vous indiquant la **procédure** à suivre - **en deux étapes** - pour bénéficier de cette aide.

### Quand allez-vous recevoir le courrier ?

Les courriers seront envoyés **à partir du mois d'avril**.

Dans ce courrier officiel vous trouverez :

- **un identifiant** vous permettant de renseigner le formulaire sur internet et de communiquer à l'administration les informations nécessaires pour le versement de l'aide ;
- **la liste des pièces justificatives** que vous aurez à renvoyer à l'adresse figurant sur 1<sup>ère</sup> page du formulaire.

### Pièces justificatives à avoir avec vous lorsque vous allez renseigner le formulaire sur internet :

- Une **copie d'une pièce justificative de votre identité en cours de validité** (Carte Nationale d'Identité ou Passeport).

> Si vos coordonnées personnelles mentionnées sur le formulaire présentent une différence, même minime, avec votre pièce d'identité (orthographe nom, prénom, date de naissance),

- **l'attestation sur l'honneur** (mise à disposition sur le site) dûment complétée et signée par vous et votre employeur ou votre centre de formation d'apprentis (CFA).

> Si vous êtes mineur.e à la date de validation de ce formulaire

- **joindre une copie du livret de famille à jour**.

> Si vous êtes mineur.e et uniquement si le versement est demandé sur le compte de votre représentant légal

- **fournir le RIB de votre représentant légal titulaire du compte**, préalablement renseigné sur le formulaire page 2, accompagné de la pièce d'identité en cours de validité de celui-ci.

> Si vous êtes majeur.e, que vous ne disposez pas d'un compte bancaire et que vous souhaitez que le versement de cette aide soit effectué sur le compte d'une tierce personne

- **joindre la procuration** mise à votre disposition sur le site dûment complétée et signée par vous et votre mandataire accompagnée de son RIB (préalablement renseigné sur le formulaire page 2) et de la copie de sa pièce d'identité en cours de validité.

**Le dossier est à renvoyer par la poste** à la direction régionale de l'ASP dont les coordonnées figurent sur le formulaire de demande.

Pour plus de renseignements sur la procédure de demande, voir la [page dédiée sur le portail de l'alternance](#).